

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D027/2017

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux des services techniques du pôle de Brionne de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 27 mars 2017

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. GRIHAULT, M. MALARGÉ, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VATINEL Étaient absents : Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. KAREB, M. MALHERBE, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN, Mme VAN DEN DRIESSCHE
En exercice : 21	
Présents : 11	
Votants : 14	

Pouvoirs : M. KAREB a donné pouvoir à Mme BINET ; Mme TERRASSE a donné pouvoir à M. ANTHIERENS ; Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à M. PERDRIEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MALARGÉ

Objet : Adoption du règlement intérieur

PJ : Règlement intérieur

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, en date du 13 janvier 2017, fixant à 20 le nombre d'administrateurs du CIAS en plus du Président

Vu la délibération de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, en date du 13 janvier 2017, désignant le collège des administrateurs élus en son sein ;

Vu l'arrêté en date du 21 février 2017 portant nomination des membres du CIAS ;

Vu la délibération D001/2017 du CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie portant élection du Vice-Président du CIAS ;

Monsieur le Président rappelle que le CIAS, lors de ses premières séances, doit adopter son règlement intérieur.

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration le règlement du C.I.A.S. ci-après annexé qui définit les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration jusqu'à la fin du mandat.

PREFECTURE
 05 AVR. 2017
 ARRIVÉE

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↪ Approuve le règlement intérieur du C.I.A.S. annexé à la présente délibération tenant compte des modifications évoquées lors des débats.
-

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JC. ROUSSELIN".

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.
